

AVIS DE PUBLICITE – MANIFESTATION D’INTERET SPONTANEE – OCCDP-01011**EDF HYDRO CENTRE****Publication préalable à une occupation ponctuelle du domaine public concédé
en lien avec une exploitation économique**

(article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d’intérêt spontanée d’un candidat ayant fait une proposition d’occupation d’un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l’exercice d’une activité économique.

Publié le	06/08/2025
Durée de mise en ligne de l’avis à compter de sa publication	5 jours
Concession hydroélectrique concernée	Concession hydroélectrique de SAINT ETIENNE CANTALES
Lieu	<u>Communes (Département 15)</u> : Lacapelle-Viescamp, St Gérons, St Etienne Cantalès <u>Surface proposée à l’occupation</u> : Une partie de la retenue pour l’épreuve aquatique, des emprises non cadastrées et des parcelles du domaine concédé sur le territoire des communes concernées pour les épreuves de courses et de vélo.
Objet de l’occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s)	Triathlon : "Volcan'X Triathlon"
Restrictions	Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue interdisant l’exercice de l’activité autorisée) Respect du Plan de Prévention des Risques Inondation en vigueur. Respect de l’arrêté préfectoral en vigueur portant règlement particulier de police de la navigation. Respect de l’Arrêté Préfectoral n°2025-1142 du 08/07/2025. Respect de la loi sur l’eau. Respect de la réglementation en vigueur et future relative à l’activité autorisée.
Type d’autorisation délivrée	Convention d’occupation ponctuelle du domaine public concédé, à caractère précaire et révocable, non constitutive de droits réels
Date de fin de la convention	Autorisation délivrée uniquement du 16 au 26/09/2025
Personne à contacter pour tout renseignement	Fabien ELOY fabien.eloy@edf.fr